



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION DE LA TRANSPARENCE**

AVIS

26 septembre 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 28 juillet 2002 (J.O du 18 novembre 2002)

**DILRENE LP 300 mg, gélule à libération prolongée**  
**B/ 28 (CIP : 331 991-4)**

**Laboratoires Winthrop médicaments (Groupe Sanofi Aventis)**

diltiazem

Code ATC : C08DB01

Liste I

Date de l'A.M.M. : date du dernier rectificatif clinique : 24 septembre 2004

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

Traitement de l'hypertension artérielle

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions : selon les données IMS (cumul mobile annuel mai 2007), il a été observé 9 000 prescriptions de DILRENE 300 mg LP, majoritairement (80%) dans la prise en charge de l'hypertension artérielle.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier le SMR par rapport à celui mentionné dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont également été prises en compte. Elles ne donnent pas lieu à modification de l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans l'indication de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et à la posologie de l'A.M.M.

Conditionnement :

La Commission rappelle que conformément à ses délibérations en date du 20 juillet 2005, elle recommande pour les traitements d'une durée d'un mois, une harmonisation de la taille des conditionnements à 30 jours.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé